**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 202296 Indemnité fonctions référent signalement

#### 1. Identification

Code BJ	202296
Libellé bulletin de Paie	INDEMNITE DE FONCTIONS
Code PAY	2296
Libellé	Indemnité fonctions référent signalement
Référence	202296
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	29/07/2019
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	29/07/2019
Date de fin de validité de la fiche	

#### **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/202296\_INTER\_INDEMNITE\_DE\_FONCTIONS.pdf\\ https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX$ 

Commentaire	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2019-799 du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'indemnisation dans la fonction publique de l'Etat des missions du référent déontologue et du référent en matière de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte		CPAF1910753D
Arrêté du 26 juillet 2019 pris en application du décret n° 2019-799 du 26 juillet 2019 fixant les modalités d'indemnisation dans la fonction publique de l'Etat des missions du référent déontologue et du référent en matière de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte		CPAF1910754A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

**Date d'édition :** 07/03/2023

Contractuel	
Militaire	
N - Pers civil payé à l'acte ou la tâche	
Ouvrier d'état	
Stagiaire ou auditeur ou élève	
Titulaire ou magistrat	

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

L'agent assure les missions de référent relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat.

#### 3.5 Autres conditions

L'agent qui exerce la mission de référent est désigné pour une durée déterminée par décision du chef de service.

L'agent contractuel doit être agent contractuel CDI

Le fonctionnaire peut exercer sa mission de référent soit sur son activité principale (sur son temps de travail) soit en activité accessoire pour un autre organisme (article 25 septies de la loi 83-634 :Le fonctionnaire peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer à titre accessoire une activité, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui lui sont confiées et n'affecte pas leur exercice. Par dérogation au 1° du I du présent article, ces activités peuvent être exercées sous le régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale.)

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

#### 4. Incompatibilités

#### Commentaire

Néant

#### 5. Modalités de liquidation

# 1 - IND FONCTIONS RÉFÉRENT SIGNALEMENT

# 5.1 Expression métier

Si un agent seul est le référent signalement, il perçoit un montant mensuel fixé par arrêté ministériel.

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le plafond pour l'agent nommé référent signalement dans l'entité est limité à 25 000 euros. Si la mission référent signalement dans l'entité est confiée à un collège d'agents , ces derniers perçoivent 80 euros par dossier .  Le plafond de la mission globale référent signalement (agent assurant le rôle de référent signalement et intervenants) est limité à 50 000 euros .  Si l'agent cumule la mission de référent signalement avec la mission de référent déontologue le plafond est limité à 37 500 euros.

#### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	Par contre , si la fonction de référent signalement est confiée à un collège d'agents, le versement devra
Mensuelle	
	s'effectuer selon la règle de 80 euros par dossier avec des dates de début et dates de fin chaque mois.

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

**Date d'édition :** 07/03/2023

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
OUI	

#### 6. PAY

# 6.1 Information PAY: NEANT

# 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2296	00	JJMMAA	1 ou 2				1
			l				
Indemnité de fonction allouée au référent en matière de recueil des	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

# **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui